

# Le campement du Ferlo KEUR MOMAR SARR – SENEGAL

## Saison 2025 / 2026

### Fiche d'inscription - Chasseur ou Accompagnant

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____		
Code Postal :	_____	Ville :	_____
Téléphone :	_____	Mobile :	_____
Email :	_____		

Date d'arrivée : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date de départ : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

(L'heure d'arrivée doit nous être communiqué une semaine avant votre séjour)

### Décompte

Forfait chasseur (8 jours dont 6 de chasse)	1 700 €	x	_____	=	_____ €
Forfait accompagnant	700 €	x	_____	=	_____ €
Programme spécial groupé (après devis)	_____ €	x	_____	=	_____ €
				<b>Total du séjour</b>	= _____ €

### Règlement (par virement)

40 % du montant du séjour à l'inscription soit	:	_____ €
Solde (ce que comprend votre séjour) à régler à l'arrivée ou à la fin du séjour.	:	_____ €

Votre inscription sera définitive à la réception de votre acompte et de notre confirmation par retour courrier.

### Conditions d'annulation (avant le départ)

**50 % du montant  
à plus de 60 jours**

Je soussigné \_\_\_\_\_, agissant pour moi-même et pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'avoir reçu le programme et déclare en accepter les conditions d'annulation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

## **Conditions générales de vente**

### ***DEFAUT D'ENREGISTREMENT***

Le campement du Ferlo ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients aux lieux de départ du voyage aérien occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si le retard résulte d'un cas de force majeure, d'un retard fortuit ou du fait d'un tiers. Dans cette hypothèse, il sera retenu 100 % du montant du voyage et proposé une autre date de séjour.

Le prix du voyage et les frais supplémentaires ne peuvent en aucun cas être remboursés lorsque le participant ne se présente pas aux lieux et heures mentionnés sur son titre de transport, ou si, par la suite de non présentation des documents de voyage. (Passeport, certificats de vaccination, ...). Si ces documents sont périmés et qu'il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée.

Les frais de délivrance de passeports, autres documents de passage en douane, sont et restent dans tous les cas à la charge du client.

### ***DOMMAGES OU INCIDENTS***

Le campement du Ferlo, n'est qu'un intermédiaire et ne sera pas tenu responsable des problèmes occasionnés par le ou les transporteurs aérien, terrestre ou les hôteliers.

Le campement du Ferlo ne saurait voir sa responsabilité se substituer à des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts ou transport des passagers et de leurs bagages.

Le campement du Ferlo décline également toute responsabilité en cas de vol (aéroports, villes, hôtels, campements voitures, ...).

### ***ANNULATION DES VOYAGES DU FAIT DE L'ORGANISATEUR***

En cas d'annulation de votre séjour de par notre fait, il sera procédé au remboursement intégral de votre séjour, sauf frais de dossier (*10% du prix du séjour*)

Si l'annulation intervient pour des circonstances de force majeures ou pour des raisons de sécurité, quelle que soit la date à laquelle interviendrait une telle annulation : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.